

C'EST LE MOMENT IDÉAL POUR RENÉGOCIER SON EMPRUNT IMMOBILIER !

Avec des taux revenus au plus bas, ceux qui n'ont pas encore renégocié leur emprunt immobilier ces derniers mois ont tout intérêt à le faire aujourd'hui...

La baisse de 0,7% en moyenne des taux d'intérêt sur les emprunts immobiliers observée depuis le début de l'année offre de nouveau des perspectives exceptionnelles en matière de renégociations et de rachats de crédits.

Les taux sont en effet à leurs plus bas historiques avec des offres record qui sont régulièrement négociées par les courtiers. En moyenne, les Corses empruntent actuellement autour de 1,25% sur 10 ans, 1,4% sur 15 ans, 1,60% sur 20 ans et 1.73% sur 25 ans.

Pour les meilleurs profils justifiant de revenus élevés et d'un apport conséquent, les courtiers mentionnent des négociations record jusqu'à 0,8% sur 10 ans, 1,15% sur 15 ans, 1,43% sur 20 ans et même 1,56% sur 25 ans.

Dépêchez-vous !

Ceux qui n'ont pas pu profiter de la baisse des taux ces derniers mois ont donc tout intérêt à le faire dès aujourd'hui. Pour capter de nouveaux clients ou les retenir dans un contexte concurrentiel toujours vif, les banques restent pour le moment réceptives. Plusieurs courtiers notent d'ailleurs que les demandes de renégociation repartent à la hausse.

Autre bonne nouvelle, les délais de traitement des dossiers par les banques ne connaissent pas ou que très

peu d'allongement contrairement au phénomène d'engorgement qui avait été observé l'an dernier.

Le rôle de CORSICA FINANCES

Mais si vous ne disposez pas de capacité d'épargne ou si votre banque se montre peu généreuse dans la négociation, vous n'aurez d'autre choix que d'aller démarcher un établissement concurrent pour faire racheter votre crédit. Dans ce cas, il est souvent plus aisé de se faire assister par Corsica Finances qui pourra solliciter l'ensemble des banques. Ce sera également l'occasion de vérifier que le taux de votre assurance-crédit est compétitive, avec de nouvelles économies à la clé si ce n'est pas le cas. Lors d'un rachat de crédit, il est en effet aisé de résilier son contrat d'assurance de prêt lors du remboursement de ce dernier.